E.H.P.A.D. HABRIOUX 9, rue du Pont Boursier B.P. 50011 16140 AIGRE

2 05. 45. 21.33.09

E. mail: habrioux.aigre@wanadoo.fr



A l'attention des : Résidents Référents familiaux Mandataires judiciaires

Aigre le 03/02/2023

Objet : démarrage de la phase 2 des travaux / impact sur la vie intérieure de l'EHPAD

Affaires suivie par : Karine HEBRE

Madame, Monsieur,

La 1ere phase des travaux de réhabilitation de l'EHPAD HABRIOUX touche à sa fin. Nous allons prendre possession des nouveaux locaux fin mars 2023 et devoir organiser divers déménagements et transferts afin de libérer les bâtiments qui vont être concernés par la phase 2 des travaux.

Cette 2^e phase de travaux d'une durée de 15 mois va avoir un impact sur la vie intérieure de l'EHPAD.

Concernant:

- Les accès / circulations extérieures :

L'accès à l'EHPAD de tous les usagers (résidents, visiteurs, partenaires...) se fera par le Centre bourg via la petite cour intérieure. La grande cour sera dédiée au chantier.

La restauration :

La cuisine interne va être fermée temporairement. La production des repas sera externalisée vers un prestataire extérieur. Les repas seront livrés en liaison froide et remis en température dans des cuisines provisoires sur site.

Les prescriptions médicales (régimes, textures) seront assurées. Bien qu'un seul menu soit proposé, il sera toujours possible de répondre aux aversions exprimées à l'entrée.

L'entretien du linge personnel des résidents :

La blanchisserie sur site sera fermée définitivement. L'entretien du linge personnel des résidents sera externalisé auprès d'un prestataire extérieur.

Les départs et retours de linge seront organisés 3 fois par semaine (lundi-mercredi-vendredi). Il conviendra de veiller à ce que le résident dispose de la quantité de vêtements suffisante pour assurer la rotation du linge entre 2 livraisons.

Je vous rappelle l'importance d'identifier chaque pièce de linge. La prestation de marquage du linge est proposée par l'EHPAD (à titre gracieux). Aucune pièce de linge ne devra être rangée dans l'armoire du résident sans être passée préalablement par la lingerie. Il est également nécessaire de respecter les consignes de vêtements pris en charge par la blanchisserie (textile non fragile, en bon état général...). Si le choix du réfèrent familial est d'assurer lui-même l'entretien du linge du résident, cela concernera l'ensemble du trousseau et pas seulement le linge délicat.

Pour tout complément d'information, je vous invite à vous mettre en relation avec Mme Martine FRADIN, responsable de la lingerie.

Les locaux communs : salles de restaurant / salle d'activité :

Les locaux de la salle de restaurant seront mutualisés avec la salle d'activités. De petits salons d'attente seront installés en R+1/R+2. Une zone de repos pour les résidents en accueil de jour sera identifiée au RDC.

- Les chambres :

Afin de pouvoir déménager les résidents localisés dans les locaux à rénover en phase 2, 13 chambres vont devoir être doublées. La détermination des binômes sera faite sur propositions de l'équipe pluri-professionnelle après examen des situations de chaque personne (état général, besoin de matériel spécifique, comportement, amitiés...).

Dans un souci d'optimisation de l'espace, ne pourront être conservés dans la chambre que les éléments indispensables. Il sera mis fin à la possibilité de conserver les meubles personnels (dans les chambres doublées) et il conviendra d'organiser la reprise de ces meubles par les référents familiaux.

Les résidents concernés par un transfert en chambre double seront contactés individuellement pour échanger sur les propositions. Il pourra être proposé un accompagnement à la recherche de solutions pour les situations particulières.

- Le planning de déménagement :

| Semaine 11 (06/03/2023) | Démarrage de l'externalisation de l'entretien du linge personnel |
|----------------------------|--|
| Semaine 13 (28/03/2023) | Démarrage de l'externalisation de la production des repas Transfert de la salle de restaurant / d'activités |
| Semaine 14 (04/04/2023) | Déménagement des 31 résidents concernés par un changement de chambre |
| Semaine 15 (04/2023) | Démarrage des travaux de la phase 2 = mise à disposition de la zone au chantier |

Afin de préparer les changements de chambre et d'accompagner les résidents, j'invite les référents familiaux à participer:

- Au contrôle du trousseau de linge personnel de leur parent.
- Au tri des effets personnels, notamment pour ceux concernés par un transfert en chambre double,
- A la mise en carton des effets.

Afin de planifier cette étape (avant le vendredi 24/03/2023), merci de prendre contact avec Mme Carole FEVRIER, maitresse de maison ou Mme Cécile MIRONNEAU à l'Accueil.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil de la vie sociale le lundi 30 janvier 2023, et a donné lieu à la rédaction d'un avenant au contrat de séjour.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du dit avenant, à retourner signé à l'Accueil / Bureau des admissions avant le 31/03/2023.

Je vous remercie par avance, pour votre compréhension, votre adaptabilité, et me porte garant de l'implication au quotidien de l'ensemble des professionnels qui se mobilisent pour permettre un accueil de qualité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Caroll FREYCHE

Directrice déléguée